

en reviennent; et cette quantité-là passe par l'Ontario. A l'heure actuelle, l'Ontario du sud ne reçoit des États-Unis qu'un quart environ du volume du gaz qui passe de l'Alberta au Montana.

Le désavantage d'un pipe-line de gaz naturel qui traverserait le Canada en allant de l'Alberta vers les provinces de l'Est, serait, pour les consommateurs de l'Ontario et du Québec, que le coût de ce gaz serait plus élevé dans l'est que celui du gaz qu'on importerait des États-Unis.

Si l'on considère la quantité de gaz qu'un seul pipe-line important pourrait fournir, l'écart de prix en Ontario, du gaz en provenance des États-Unis et de l'Alberta atteindrait chaque année quelques millions de dollars. Le coût plus élevé du gaz de l'Alberta serait dû aux débouchés relativement limités le long du trajet menant vers l'Est du pays, qui représente une distance de plus de 2,000 milles, ainsi qu'à la nature du terrain et du climat, qui rendrait le coût de l'aménagement et les frais d'exploitation plus élevés que ceux d'un pipe-line partant du centre des États-Unis. Dans l'intérêt des deux pays, il ne faudrait pas empêcher les échanges de gaz ou de pétrole; les têtes dirigeantes du gouvernement devraient s'efforcer de conclure une entente permettant, dans la plus grande mesure possible, l'échange de pétrole et de gaz de façon à en faire bénéficier le plus possible les régions de production des deux pays, les consommateurs et l'ensemble de l'économie des deux nations.

Je signale que le parti libéral de l'Alberta est le principal adversaire de l'exportation du gaz; les habitants du Canada peuvent donc grandement s'en prendre aux libéraux s'ils ne peuvent bénéficier immédiatement des ressources de gaz de cette province.

M. Riley: Le député lit trop vite.

M. Murphy: La difficulté au pays c'est que les libéraux d'une province ne peuvent jamais s'entendre avec les libéraux du gouvernement fédéral. Les libéraux albertains sont catégoriquement opposés à l'exportation du gaz et ils s'efforcent d'en empêcher l'exportation à tout autre pays. Je conseille au parti libéral d'adopter, dans l'intérêt de la nation, une attitude uniforme à l'égard du gaz, s'il désire sincèrement favoriser l'essor de l'économie nationale. Qu'il prenne une décision énergétique, car elle s'impose. Qu'il n'empêche pas l'aménagement d'un pipe-line transcanadien. Ce qui importe c'est de permettre l'utilisation de la plus grande quantité possible de gaz au coût le plus modique possible.

En terminant, monsieur le président, je déclare sans hésiter, malgré les aimables interruptions de certains de mes bons amis,

que je m'opposerai à ce qu'on constitue cette société en corporation.

M. Blackmore: En général, l'Alberta est disposée à se tenir à l'écart de cette controverse relative aux pipe-lines. Comme l'honorable représentant de Bow-River l'a dit, nous nous réjouissons que le Créateur ait mis ces dépôts de gaz dans la région qui forme l'Alberta. Nous nous réjouissons que ces ressources aient été découvertes et soient exploitées du temps de notre génération. Nous désirons très fortement que toute la population canadienne bénéficie avec nous des biens que le Créateur nous a donnés. Quant à la meilleure façon de partager ces richesses, je crois qu'il nous faudra laisser les gens en dehors de notre province étudier la question jusqu'à ce qu'ils en viennent à une décision.

Pendant que j'écoutais le débat, je me suis demandé si les Canadiens et les députés n'aimeraient pas savoir comment la mise en valeur de ces ressources de gaz et de pétrole est survenue de notre temps, et sur quels principes on a fondé l'exploitation de ces ressources? De cette façon, les gens pourraient se former une opinion quant à la permanence de cette industrie et aux possibilités d'une expansion considérable dans les temps à venir.

Il me semble qu'avant de décider d'accorder une charte à un trop grand nombre de sociétés, nous devrions songer à savoir si les ressources sont suffisantes pour légitimer l'octroi du grand nombre de chartes qu'on accorde. Somme toute, la question présente l'aspect suivant. Il est parfaitement concevable que certaines de ces sociétés requérantes demandent des chartes, non pas tout simplement pour mettre en valeur les gisements pétrolifères, ou pour livrer le gaz ou du pétrole, mais parce qu'elles y voient une belle opération financière, grâce à laquelle elles pourront faire des bénéfices aux dépens de la population du Canada en vendant des actions. En somme, si certaines de ces sociétés sont animées de motifs de ce genre il me semble qu'il est du devoir de la Chambre de songer quelque peu à protéger les intérêts d'éventuels actionnaires canadiens.

Le Règlement m'autorise tout à fait, je pense, à consacrer quelques minutes à raconter à la Chambre comment nous en sommes arrivés, en Alberta, à ces magnifiques réalisations dans le domaine du pétrole. Notre province possède depuis des générations du pétrole et du gaz, mais il a fallu attendre jusqu'à ces toutes dernières années pour qu'on les mette sérieusement en valeur. Je ne tiens pas à en attribuer plus particulièrement le mérite à l'actuel gouvernement de cette province, mais je me demande si un Canadien animé d'un esprit tant soit peu équitable,